

Subsides

Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme. Le ministre et l'Office bénéficient des conseils que leur dispense un comité consultatif d'éleveurs recrutés dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique et aussi dans les Territoires du Nord-Ouest, et nommés par le gouverneur en conseil.

J'ai parfaitement conscience du fait que la population canadienne n'est pas toujours au courant des pouvoirs et devoirs importants de l'Office, et voilà pourquoi j'ai tenu à les mentionner. Je devrais aussi ajouter, monsieur le président, que c'est une responsabilité qui nous incombe de profiter de cette étude des crédits pour rappeler les devoirs et les pouvoirs de l'Office à nos honorables députés de l'opposition, qui non seulement s'interrogent sur la raison d'être de l'Office des grains de provende, mais souhaitent, du moins nous avons pu le constater, sa disparition.

Monsieur le président, je désire donc établir, hors de tout doute, non seulement la raison d'être de l'Office mais son utilité pour les besoins des producteurs dans les régions que j'ai nommées plusieurs fois. L'Office exerce encore plusieurs activités. On est déjà au courant de son rôle dans le domaine de l'aide au transport. On sait également que ce programme a été considérablement modifié en 1976, et que les deux tiers du programme ont été supprimés au Québec, et la presque totalité du programme en Ontario. Cependant, des sommes ont été versées à ces provinces et ce pour une durée de cinq ans, dans le but de mettre sur pied au niveau des fermes des moyens de conservation des céréales fourragères.

Si on parcourt la campagne dans ces provinces, on remarquera que de nombreuses installations ont été érigées au point que le paysage en ce qui a trait aux bâtiments de ferme a changé. Le programme d'aide au transport continue à être très utile aux éleveurs d'animaux de ferme dans les provinces Maritimes, et sûrement à Terre-Neuve, puisque sans celui-ci la production animale n'existerait pas dans cette province. Il est encore très utile en Colombie-Britannique où les frais de production sont très élevés. Ce programme permet une plus grande utilisation intérieure des céréales fourragères de l'Ouest, et aussi du maïs de l'Ontario, dans quelques régions du Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

J'aimerais aussi signaler qu'au Québec le programme d'aide au transport a été maintenu dans les régions éloignées telles que celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie. Depuis quelques années, monsieur le président, le gouvernement a mis sur pied un programme destiné à assurer de plus grands espaces d'entreposage des grains dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. C'est une initiative à trois volets.

Un programme permet l'expansion des moyens d'entreposage des meuneries. Le programme a été utilisé d'abord dans la province de Québec et aussi à un moindre degré dans les autres provinces, et il a permis d'améliorer les moyens d'entreposage des céréales fourragères au niveau de la fabrication. Les deux autres programmes ont trait aux élevateurs de campagne. On m'assure que ces programmes, surtout le programme d'édification de nouveaux silos, ont connu un succès que je qualifierais d'extraordinaire dans l'Est de l'Ontario. Le programme ne pouvait venir à un moment plus opportun, alors que l'Ontario augmentait substantiellement sa production de grains. On m'assure qu'à la suite de cette augmentation du nombre des silos de campagne, l'ensemencement en maïs dans

l'Est de l'Ontario pour les prochaines années va augmenter d'une façon marquée. En outre, ce programme a sûrement permis aux producteurs de grains de réduire sensiblement les frais de transport et conséquemment d'augmenter leur revenus. Un tel programme s'imposait à cause de l'extrême dépendance des éleveurs vivant sur les fermes sur quelques silos dont la vocation traditionnelle avait été en très grande partie réservée au commerce de l'exportation.

Monsieur le président, j'espère que les quelques minutes que j'ai utilisées pour parler sur les divers aspects de la mission de l'Office des grains de provende auront prouvé, hors de tout doute, non seulement raisonnablement mais avec certitude que l'Office des grains de provende a sa raison d'être et que notre gouvernement a raison de l'aider et de le maintenir.

[Traduction]

M. Reid (St. Catharines): Monsieur le président, certains députés pourront se demander pourquoi un représentant d'une municipalité urbaine devrait intervenir dans un débat sur l'agriculture, mais tous les députés ici devraient s'intéresser à la préservation d'un sol de haute qualité à nos fins agricoles. La région de Niagara est bien diversifiée au point de vue agricole; ses vergers et ses vignobles sont réputés. Cette région couvre une toute petite partie de la superficie du pays mais elle est favorisée à bien des égards. Elle a l'avantage d'être exposée à d'abondantes précipitations, d'avoir un sol riche et de jouir d'un climat tempéré. Grâce à la volonté et à l'esprit d'initiative des agriculteurs et des cultivateurs de cette région, elle a produit bien plus de denrées agricoles que l'on ne pouvait s'y attendre.

● (2300)

On retrouve toutefois les sujets de préoccupation des agriculteurs et des cultivateurs de la région de Niagara dans tout le pays. Il faut résoudre des problèmes comme l'empiètement des zones urbaines sur les terres agricoles productives afin de maintenir un certain équilibre entre les deux. Il convient de se demander ce que l'agriculteur est en droit d'attendre en toute équité en retour du travail qu'il fournit, car le lancement d'une entreprise agricole est une opération coûteuse. Ainsi, l'indice des prix à la consommation a progressé de 95 p. 100 de 1971 à 1979 mais l'indice des prix agricoles a augmenté de 130 p. 100. Rien qu'en 1979, les agriculteurs ont dû payer 14 p. 100 de plus pour les machines agricoles et 7 p. 100 de plus pour la main-d'œuvre. Ces dépenses ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des frais que l'agriculteur doit supporter s'il veut demeurer productif et bon nombre d'agriculteurs n'arrivent tout bonnement pas à supporter ces frais; par conséquent, le nombre d'entreprises agricoles diminue de 4 p. 100 par an. Le Canada perd chaque année des terres arables de grande valeur, non pas à la suite de calamités naturelles, mais à cause de la négligence et de l'indifférence du gouvernement fédéral à l'égard des problèmes des agriculteurs. Ce n'est nullement plus évident que dans la péninsule du Niagara.

Le ministre est au courant du conflit que suscite l'occupation des sols et de la concurrence qui existe dans ce domaine. Voici ma première question: le ministre ou le gouvernement vont-ils se contenter de confier la protection des terres arables aux gouvernements provinciaux et municipaux qui ne disposent que de leurs règlements de zonage ou le gouvernement a-t-il une stratégie d'occupation des sols pour préserver les